

pathie; il aura à se glorifier d'avoir fait tout en lui pour ré-

Le Canadien de Québec du 31 décembre contient un long article intitulé "L'élection de Mégantic!"

Après cela notre confrère du Canadien énumère "quelques-uns des moyens électoraux employés par M. Daly et ses amis!"

Si tous ces allégués sont réellement vrais, si réellement tout s'est passé de la manière que nous venons de rapporter, et lors même qu'il n'y en aurait encore qu'une moitié de vrai, nous ne pourrions nous empêcher de dire avec notre confrère du Canadien que ce sont là des faits qui ne peuvent manquer de faire faire de sérieuses réflexions sur la moralité d'une administration, dont le membre principal ne conserve son siège que grâce à l'effet produit par les causes citées plus haut.

NOUVELLES ELECTORALES.

C'est demain que doit avoir lieu à Montréal la nomination des candidats. Nous engageons nos concitoyens à se souvenir que l'apathie de ce temps-ci est chose honteuse, que c'est un crime; nous leur rappelons qu'ils doivent demain se trouver sur la Place d'Armes pour prendre part à cette nomination.

A l'Islet, M. F. X. Morin oppose M. Fournier. A Bellechasse, l'Hon. A. N. Morin a été réélu sans opposition; voilà qui peut répondre à ceux qui ont voulu calomnier ce patriotique comté; voilà qui peut répondre à ceux qui ont prétendu que Bellechasse ne voulait plus avoir pour représentant l'homme habile, intègre, honnête et désintéressé qui le représentait au dernier parlement.

Nous n'avons pas appris sans un vif plaisir la réélection de notre confrère M. Cauchon pour le comté de Montmorency. M. Cauchon n'a pas rencontré d'opposition, et a pu par là comprendre combien son comté sait apprécier les services qu'il rend au pays dans ses doubles fonctions de journaliste et de député.

A St. Maurice, il paraît bien certain que l'Hon. L. T. Papineau a été élu unanimement. La Minerve d'hier soir nous apprend qu'à Trois-Rivières, M. Polette avait hier à deux heures après midi 7 voix de plus que M. Dumoulin.

Nous recevons à l'instant des nouvelles du comté de Berthier. Une lettre qui nous est adressée et que nous avons actuellement sous les yeux nous apprend que, limanche dernier, M. Derome s'est déclaré ouvertement Eléguoir. M. Drolet, son ami, a dit le même jour au même endroit qu'il fallait que les membres du B. C. assistassent M. Derome pour faire rappeler le Bill d'éducation, et que, s'ils ne le voulaient pas, M. Derome venait aidé des Membres du H. C. Maintenant il n'est plus possible d'hésiter sur le choix des candidats; tous les hommes honnêtes, qui aiment le pays et le bonheur du peuple doivent se réunir contre M. Derome et voter pour M. Armstrong, M. Armstrong fut-il sans éducation et M. Derome un homme éminent, nous dirions encore: "Votez pour M. Armstrong, car l'autre est un éteignoir, et ETEIGNOIR veut dire ENNEMI PUBLIC!"

A Verchères, M. Leslie a été élu sans opposition. Le Dr. Nelson a été élu par acclamation pour son ancien comté de Richelieu.

A Yamaska, les candidats sont MM. le Dr. Leclaire et Michel Fourquin.

A Nicolet, le Dr. Fortier et MM. Legendre et Cressé se disputent l'honneur de représenter le comté. On dit que M. Legendre se retirera en faveur de M. Fortier.

M. Sweeney, capitaine de dragons, se présente en opposition à M. Dewitt à Beauharnais.

Au Lac des Deux-Montagnes, à Drummond, à Trois-Rivières, à Vaudreuil, à Rouville et à Leinster les élections ont commencé hier et se continuent aujourd'hui. Le résultat sera pour notre feuille de vendredi.

A l'Ottawa, M. Egan a triomphé; on le range dans la catégorie des douteux, ainsi que M. Sherwood que nous croyons conservateur.

A Grenville, M. Jessup a succombé, M. Burritt, réformiste, est élu.

M. Meyers est représentant pour Nortumberland; c'est un ministériel.

Brookville a enfin fait son choix; c'est M. Sherwood qui est le candidat heureux.

Au Premier Ridg d'York, M. Price a été élu à une majorité de 120!

A Oxford, M. Hincks avait, le premier jour, une majorité de 200.

Aux Trois-Rivières, à la clôture du poll hier soir, M. Polette avait 142 voix et M. Dumoulin 131. Il y avait encore 50 voix à enregistrer.

Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer à nos lecteurs et aux cultivateurs en général qu'il va paraître sous peu un "Journal d'Agriculture" en langue française, sous les auspices

de la société d'Agriculture du Bas-Canada. Ce Journal d'Agriculture ne sera pas, comme le prétend la Minerve, une traduction du Journal Anglais d'Agriculture qui paraît actuellement sous les auspices de la même société.

Encourager nos compatriotes à s'abonner à cette publication est chose superflue; on connaît actuellement assez les inconvénients de notre système d'Agriculture, on connaît assez combien sous bien des rapports il est inférieur aux systèmes suivis ailleurs, pour ne pas refuser pas d'encourager une œuvre aussi patriotique, aussi utile, aussi nécessaire.

Les MM. du clergé auront en cette occasion un service à rendre à leurs compatriotes; c'est la société d'Agriculture qui leur demande; ils ne pourront que se rendre à pareille invitation.

Le prix d'abonnement au Journal Français n'est que de CINQ CHELINS, frais de poste à part.—Nous ne pouvons en dire davantage aujourd'hui; le temps et l'espace nous manquent, nous y reviendrons.

Le temps a continué un peu plus beau depuis vendredi; nous avons eu et nous avons encore un vrai temps d'automne et d'un automne bien doux. Nous n'avons pas encore de neige, et la terre est aussi peu gelée qu'à la fin du printemps. On a même labouré ces jours derniers, et l'on dit que vendredi et samedi on a entendu quelques coups de tonnerre. Dimanche et hier les arbres bourgeonnaient comme en printemps, et l'on a cueilli dans les jardins plusieurs pensées. Le fleuve est libre de glace, et la navigation serait aussi sûre aujourd'hui qu'en été.—A l'heure qu'il est, nous avons le soleil le plus brillant et le ciel le plus pur possible. Le temps est doux et les routes continuent à être impraticables. Le commerce souffre, dit-on, beaucoup.

Nous accusons réception du petit traité de grammaire anglaise de M. Charles Gosselin, à qui nous offrons nos remerciements. Ce petit traité ne saurait être que très utile; tout le monde devrait se le procurer. D'ailleurs, il a reçu l'approbation de M. le surintendant de l'éducation qui est bien entendu en ces matières.

A vendre chez Aug. Côté et Cie. Québec.

TEMPERATURE.—Décembre s'achève comme il a commencé, c'est-à-dire par les changements les plus brusques et les plus imprévus dans sa température qui a varié depuis les plus grands froids d'un hiver rigoureux jusqu'à la douce chaleur des derniers jours du printemps. On se souvient que durant la première semaine du mois actuel des pluies fréquentes accompagnées de brouillards épais qui rappelaient aux enfants d'Albion leur cité natale, avaient fait disparaître la neige qui avait un moment couvert le sol, les glaces dont notre fleuve avait été obscurci. Puis la neige et les frimats ont reparu de plus belles, ramenant encore avec l'hiver et ses plaisirs et ses misères. Lundi dernier le froid était excessivement rigoureux; le thermomètre marquait 10 degrés au-dessous de zéro de Fahrenheit. Hier et aujourd'hui la température s'est élevée subitement au point que la grande partie de la neige de nos rues a disparu et que des voitures roues remplacent pour la troisième fois les traîneaux. Des vieillies personnes assurent ne pas se souvenir d'un mois de décembre aussi singulier que celui qui finit aujourd'hui. Nul ne se plaindrait de cette inconstance si le prix élevé du bois ne compensait pas la consommation modérée qui s'en fait, si le prix des provisions ne dépassait point pour les classes pauvres la proportion du taux des salaires et de la difficulté de trouver de l'ouvrage.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Juges à Paix: dans et pour le district de Montréal, M. G. Stubbs, de Portage du Fort, et M. W. McNichols, de Ste. Elizabeth.

ASSEMBLÉES.—Il y a eu à St. Antoine de Tilly et à St. Simon des assemblées de la réforme et du progrès, où l'on a agi comme dans les assemblées tenues dans grand nombre d'autres paroisses.

CONVERSION.—Le Tablet nous apprend la conversion de M. H. T. Baines, ci-devant capitaine dans le 95e régiment de S. M. B.

AUTRE CONVERSION.—Le Tablet nous annonce encore une conversion, c'est celle de M. Benjamin Marcus, Juif savant, qui a fait sa profession de foi dans la chapelle du collège de Ste. Marie à Oscott.

Sir James E. Alexander, qui a été nommé aide-de-camp du commandant des forces, est arrivé en cette ville vendredi dernier avec son épouse et sa famille, venant d'Europe.

NOUVELLES D'EUROPE.

AFFAIRES DE SUISSE.—Nous le di-sons hier encore. Pour les révolutionnaires, toutes les congrégations religieuses, toutes les institutions catholiques, les prêtres séculiers eux-mêmes, ne sont que des Jésuites. Le radicalisme français nous le déclarait dernièrement sans aucune ambiguïté par l'organe de la Réforme: le radicalisme suisse nous le prouve aujourd'hui par l'acte le plus inique et plus hideux.

Voici le décret que le gouvernement provisoire de Fribourg vient de publier:

- "Le gouvernement provisoire du canton de Fribourg,
"Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour;
"Considérant que l'accession du canton du Fribourg à la ligue anti-nationale dite le Sonderbund, est principalement l'œuvre des Jésuites et de leurs affiliés;
"Vu l'arrêté de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la Société des Jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire;
"Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton;
"En suite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier,

- "Décrète:
"1° Les Jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.
"2° Sont compris dans cette mesure:
"Les Jésuites;
"Les Ligoriens;
"Les Marianes, dits Frères Ignorantins;
"Les Sœurs de Saint-Joseph;
"Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul;
"Les Sœurs du Sacré Cœur;
"3° Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront, à l'avenir, sous aucun nom et sous aucun prétexte,

s'établir dans le canton, ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

"4° Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

"5° Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

"A cet effet, ils sont mis sous séquestre; inventaire immédiat en sera dressé, et ils seront placés sous administration civile.

"Les cessions ou contrats onéreux passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 13 octobre, sont déclarés de nul effet.

"6° Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

"7° Le présent arrêté est rendu exécutoire dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

"Fribourg, le 19 novembre 1847.
"Le président, SCHALLER.
"Le chancelier, Doct. BERCHTHOLD."

Le canton de Zug a capitulé. Zug affaiblissait le ligue plus qu'il ne lui prêtait de véritable force, au point de vue militaire. Il était difficile à défendre, et il avait peu de bras à mettre au service du Sonderbund. Ce n'est donc pas une perte; bien qu'assurément l'effet moral soit nuisible à la cause des cantons qui défendent encore l'ordre légal en Suisse.

On assure que les troupes du Sonderbund ont poursuivi les troupes tessinoises, jusqu'à Bellinzona, et qu'elles s'en sont emparées.

Il paraît que la soumission du Zug a été précédée d'un combat livré le 20 entre les troupes de ce canton et la division fédérale Gmür. On ignore s'il a été meurtrier.

CAPITULATION DE FRIBOURG.—Voici quelles sont les conditions de la capitulation de Fribourg:

Le gouvernement fribourgeois prend l'engagement de renoncer absolument à l'alliance du Sonderbund. (Art. 1er.)

Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée. (Art. 2.)

La ville leur fournira le logement et la subsistance nécessaires, d'après les règlements fédéraux. (Art. 3.)

Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Le landsturm sera désarmé, et ses armes seront déposées à l'arsenal. (Art. 4.)

Les troupes fédérales garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main-forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public. (Art. 5.)

S'il s'élevait des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète. (Art. 6.)

FRANCE.—Par ordonnance royale du 16 novembre, M. l'abbé de Bonnechose, supérieur de la maison de Saint-Louis-des-Français à Rome, a été nommé à l'évêché de Carcassonne.

On sait que M. l'abbé de Bonnechose était avocat-général à la cour royale de Besançon, lorsqu'il quitta la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui pour embrasser l'état ecclésiastique. Longtemps dévoué au salut des âmes dans les plus humbles fonctions du saint ministère, le nouvel évêque de Carcassonne ne peut manquer de faire honneur à l'épiscopat, autant par ses lumières, que par sa piété et son dévouement à l'Eglise.

M. Grimault, du diocèse de Rennes, et Bansard, du diocèse de Bayeux, se sont embarqués à Paimbeuf, sur un vaisseau de Nantes, le 9 de ce mois, pour la mission de Pondichéry, dans l'Inde.

Mgr. Forcade, évêque de Samos, vicaire apostolique du Japon, est arrivé de Civita-Vecchia à Marseille par le Cassio, avec M. Gabet, lazariste, missionnaire apostolique dans la Tartarie mongole. En attendant qu'il puissent pénétrer dans le Japon, Mgr. Forcade a été nommé par le Saint-Siège préfet apostolique à Hong-Kong, où il aura sa résidence. Ces deux apôtres ne repartiront pour leurs missions respectives que dans le commencement de l'année prochaine.

Par ordonnance royale du 13 de ce mois, M. Louis-François-Euphémie Gauguin, secrétaire particulier de Mgr. l'évêque de Bayeux, a été autorisé à porter la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, qui lui a été conférée par un bref de S. S. le Pape Pie IX, en date du 25 juin dernier.

M. Gauguin était digne de cette haute faveur par sa piété, son attachement profond au Saint-Siège, et les services importants qu'il rend depuis vingt ans au diocèse de Bayeux.

Mme veuve Aimé-Martin, mariée en premières noces à Bernardin de Saint-Pierre, vient de mourir à Saint-Germain-Laye, dans sa soixante-huitième année.

M. Souleyman, ancien interprète de Bonaparte à l'armée d'Egypte, vient de mourir à Paris. M. Souleyman était né en Perse; mais il s'était attaché avec passion à la fortune de la France, et il rendit de véritables services à notre armée, lorsque son illustre chef le conduisit au pied des Pyramides. L'interprète persan vivait d'une pension du gouvernement français; vainement il avait essayé de retourner dans son Pays, sa conduite en Egypte ayant été considérée par les ministres du shah comme un crime. Quelques jours avant sa mort, il avait profité de la présence à Paris d'un ambassadeur de Perse pour rentrer en grâce auprès de son souverain. L'ambassadeur, qui l'avait parfaitement accueilli, avait promis d'appuyer sa requête lors de son retour à Ispahan; mais la mort est venue mettre un terme aux espoirs et aux espérances de l'exilé.

Mlle Deluzy a été mise en liberté mercredi au soir, par suite d'une ordonnance de non-lieu rendue par la chambre du conseil du tribunal de première instance. Mlle Deluzy était en état d'arrestation depuis le 15 août. Elle est en conséquence restée trois mois en prison.

L'ALGERIE.—M. le conseiller Henriot, président de la commission chargée d'approprier les codes français à l'Algérie, a remis à M. le ministre de la guerre plusieurs projets qui sont le fruit de son travail et qui comprennent le code pénal, ainsi que les lois spéciales formant l'ajouté et le complément de ce code.

Ces projets vont être renvoyés à l'examen du conseil d'Etat. Nous croyons pouvoir assurer que la commission sera prochainement en mesure de remettre d'autres travaux.

GRÈCE.—Les nouvelles d'Athènes sont du 10: elles annoncent que le sénat a renoncé à tout espoir de faire triompher son opposition, et que, plus libre dans sa marche, le gouvernement va consacrer ses soins aux améliorations administratives. Le différend avec la Turquie est destiné, dit une correspondance, à mourir de vieillesse.

BULLETIN COMMERCIAL.

La fleur se vend à Montréal au 23c à 26c; 600 barils se sont vendus 50c la semaine dernière; 200 barils 24c argent comptant; le prix est donc entre 25c et 26c.

DÉCÈS.

A Pointe-Lévi, village d'Arlagua, Sieur Louis Gaspard Samson, cultivateur, âgé de 79 ans.

Vendréli-dernier, Dame Caroline-Esther Cazeau, épouse de Pierre Légaré, écuier, avocat.

En cette ville, rue Notre-Dame, le 1er du courant à 10 heures du soir, après une longue maladie, Dame Mary Elizabeth M'Guire, épouse de M. J. M. Donegana, âgée de 24 ans.

En cette ville, le 1er. M. Emmanuel Benoit, Typographe, âgé de 22 ans et 3 mois.

En cette ville, le 29, M. James Beezett, Typographe, âgé de 16 ans.

A la Côte de la Visitation, près de cette ville, subitement, le 27 ult. M. Pierre R. Lapointe, âgé de 24 ans et après 52 ans de mariage.

A St. Denis, le 27 ult. Dame Marie Joseph Côté, épouse de M. F. E. Leforce à l'âge de 37 ans.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

AVIS. JEUDI prochain, 6 du courant, étant Fête d'Obligation (S. BERNARD), il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution. Par ordre, JOHN COLLINS, CAISSIER Rue St. François-Xavier 4 Janvier 1848.

Perdu.

Un portefeuille rouge contenant de l'argent et des lettres a été perdu depuis le 17 courant entre Montréal et Yamachénil. On promet une bonne récompense à celui qui le trouvera et qui le remettra au Bureau des Melanges, aussitôt qu'il l'aura trouvé.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

THEOPHILE HANDEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOUTANGER, Rue Notre-Dame. Ses Œuvres de Peinture seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

DE MONTRÉAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les Passagers (excepté le dimanche) entre MONTRÉAL ET LACHINE, à commencer de Jeudi le 25 novembre, comme suit:

Table with 2 columns: Destination (De Montréal, De Lachine) and Time (Sj heures, A. M., 11j heures, A. M., 3j heures, P. M.)

Table with 2 columns: Destination (A Lachine) and Class (PREMIERE CLASSE, DEUXIEME CLASSE, TROISIEME CLASSE) with associated prices and baggage info.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DE CALCUL INTÉGRAL.

LES amis de l'éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire de progrès, sont invités à souscrire à cette œuvre, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait insuffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 et 4 centimes. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Angus Côté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Grémasse, libraires, rue de la Fabrique, et à Montréal aux bureaux des Melanges.

L'AVENIR, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commande de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.